



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 51035

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulière des enseignants de droit public qui enseignent dans les établissements d'enseignement agricole privés. En effet, le ministère de l'éducation nationale a réduit les obligations de services hebdomadaires des professeurs des lycées professionnels de 23 heures à 18 heures et des crédits supplémentaires ont été affectés dans le collectif budgétaire pour l'application de cette mesure aux établissements d'enseignement agricole publics. Or 60 % des élèves de l'enseignement agricole sont scolarisés dans les établissements qui dépendent du ministère de l'agriculture, et qui ne sont pas concernés par cette mesure. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette différence de traitement afin que les enseignants de droit public de l'enseignement agricole privé puissent bénéficier de ce passage à 18 heures dès la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation des enseignants de l'enseignement agricole privé qui réclament l'équité avec ceux de l'enseignement public en ce qui concerne les obligations de service. La réduction des obligations de service hebdomadaire des professeurs de lycées professionnels a été étendue à l'enseignement agricole privé dès le 1er septembre 2000. La mise en place de cette mesure a nécessité l'attribution de 321 postes supplémentaires aux établissements agricoles privés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51035

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5317

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6453